

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Ayse OZCAN, domiciliée à Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le café mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café, sis sur la parcelle N° 32, folio 1, au lieu-dit "Quartier Vignette"
Adresse	:	Avenue de la Gare 3
Enseigne	:	"SIMPLON"
Prestations	:	service de boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, lié à un café
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au samedi : 09 h.00 à 24 h.00 Dimanche : fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 12 mai 2014.

Monthey, le 11 avril 2014

L'Administration communale